

Permanences des Finances publiques dans votre canton

A partir du mois de janvier 2021, un agent des Finances publiques assure des **permanences** au sein du canton **Quercy-Rouergue**.

· **Dates des permanences de janvier à juin 2021:**

Lieu	Dates	Horaires
Caylus (France services)	Jeudi 7 janvier Jeudi 4 février Jeudi 4 mars Jeudi 1 ^{er} avril	9h00-12h00
	Jeudi 6 mai Jeudi 3 juin	9h00-12h00 puis 13h30-16h30
Laguépie (Mairie)	Mardi 19 janvier Mardi 16 février Mardi 16 mars	9h00-12h00
	Mardi 20 avril Mardi 18 mai Mardi 15 juin	9h00-12h00 puis 13h30-16h30
Parisot (Mairie)	Vendredi 8 janvier Vendredi 12 février Vendredi 12 mars Vendredi 9 avril	9h00-12h00
	Vendredi 11 juin	9h00-12h00 puis 13h30-16h30
Saint-Antonin-Noble-Val (France services)	Tous les MARDIS	9h00-12h00 puis 14h00-17h00

· **Offre de services :**

- 1 - Obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement de créances locales ;
- 2 - Bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne ;
- 3 - Être aidé pour déclarer ses revenus ;
- 4 - Gérer son prélèvement à la source ;
- 5 - Obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation) ;
- 6 - Obtenir des informations relatives aux sommes à payer (produits locaux) ;
- 7 - Faire une réclamation contentieuse ;
- 8 - Déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année ;
- 9 - Payer (impôts, produits locaux, produits hospitaliers et amendes) ;
- 10 - Acheter des timbres fiscaux en ligne ;
- 11 - Demander une remise gracieuse ou des délais de paiement ;
- 12 - Obtenir un bordereau de situation ;
- 13 - Obtenir des informations sur la procédure de surendettement.